

Décision

Générale

colonial

Décision n° 65-314-1923 Indemnités

n° 65-314-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 janvier 1923

Numéro JO

n° 314 du 31/01/1923

Date du numéro

31 janvier 1923

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité de permanence de 125 francs par mois est attribuée à M. Thomas, chargé provisoirement des fonctions de chef du service des douanes.